

**DECRET N° 2010-222 DU 04 JUIN 2010**

portant promotion de cinq (05) sous-lieutenants  
au grade de lieutenant des Forces Armées  
Bénoises à titre de régularisation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Bénoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Bénoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Bénoises pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980.
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale.

**DECRETE :**

**Article.1<sup>er</sup>** : Les sous-lieutenants dont les noms suivent sont promus au grade de lieutenant des Forces Armées Bénoises pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006 à titre de régularisation. Il s'agit de :

- AGUIDISSOU Hector Raoul
- DONADJE Comlan Firmin
- ABDOULAYE Abdou Moudjibou
- SALIFOU Victorin
- SODJI Koudjega Rogatien

*OR*

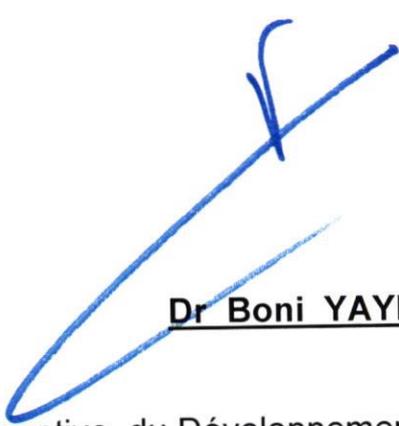
*3*

**Article 2** : La promotion ci-dessus accordée donne droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

**Article 3** : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 juin 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



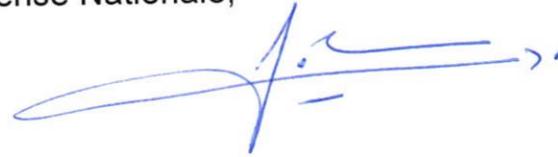
**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre d'Etat Chargé  
de la Défense Nationale,



**Issifou KOGUI N'DOURO**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss. L. DAOUDA.-**